

affaires, nous ne devons pas cesser nos efforts pour faire pénétrer le plus possible le vérité dans le sein des chambres françaises, dans l'entendement de la nation. Aidez-vous donc, mon cher directeur, et engagez vivement vos confrères de Paris, et des départements à vous secourir dans votre œuvre de dévouement patriotique.

Je n'ai pas la prétention de relever toutes les erreurs qui ont été émises au Corps législatif, il me faudrait pour cela plusieurs des longues colonnes du véritable *Moniteur*. Mais j'y reviendrai, je les prendrai successivement dans mes lettres et j'espère qu'il en résultera un peu de bien; que quelques-unes de mes semences germeront en bonne terre.

Ce que je tiens à constater, dès à présent, c'est que le langage de MM. Allard et David n'a pas été ouvertement hostile contre la colonisation. Il y a même eu un curieux épisode, c'est l'endroit du discours de M. Allard où il semble défendre la colonisation contre les prétendues attaques des auteurs de l'amendement Etrange et singulier intervertissement des rôles qui prouve combien on s'entend peu dans les chambres françaises à tout ce qui intéresse l'Algérie.

Un mot mérite d'être noté, c'est l'aveu le plus naïf qu'il ait fait le parti Arabe; M. Jérôme David, qui sort les bureaux Arabes s'est écrié qu'il y avait bien déjà assez de colons en Algérie. Cela me rappelle une histoire qu'on ne doit pas oublier: lors du décret qui institua le chemin de fer, les habitants d'une des grandes villes de la colonie, illuminèrent spontanément leurs rues que se passe-t-il donc, s'écria en apercevant cette manifestation inattendue, un haut fonctionnaire militaire. C'est lui répondit-on, le témoignage de la joie des Européens qui voient dans l'exécution promise des chemins de fer l'avènement prochain d'une France nouvelle en Algérie. Ne savent-ils donc pas, s'écria le personnage en question que l'Algérie est, et demeurera un grand fief militaire à l'usage des chefs indigènes et de l'armée.

Ab uno disce omnes! dit un proverbe bien connu, et voilà pourtant ce que l'on ne peut pas toujours dire, voilà pourtant quelle est la tendance de certains hommes que la France ne connaît pas, que l'Afrique, par contre, connaît trop bien.

Le nouveau commandant de la province d'Alger est arrivé; on prétend qu'il aurait dit que le rôle de l'administration militaire était de préparer le rapide avènement de l'administration et des institutions civiles. Cette bonne parole a été répétée partout; on en sait gré au général Wimpfen. Mais devons-nous espérer que les choses puissent avoir ainsi lieu? Non; pour moi, je ne le crois pas; car je sais trop avec quelle opiniâtreté se cramponnent à leur puissance coloniale certains de ceux qui préfèrent la direction politique de notre pays à leurs devoirs purement militaires. Cela prouve seulement que nos efforts ne sont pas superflus.

ALEXANDRE LAMBERT.

P. S. Le bateau n'est pas encore signalé; nous l'attendons avec impatience, pour savoir enfin si l'Empereur va venir. On croit généralement que le général Deligny, qui vient d'arriver, a été mandé d'Oran afin de revoir les instructions du gouverneur général relativement à l'arrivée de l'Empereur.

Que le Chef de l'Etat voie, que la France soit bien renseignée, et vous entendrez parler non plus d'insurrections, mais de colonisation.

(Toulonnais).

Le ministre de l'intérieur vient d'adresser aux préfets la circulaire suivante:

Paris, le 24 avril 1865.

Monsieur le préfet, depuis mon entrée

au ministère de l'intérieur, un grand nombre de vos collègues sont venus m'entretenir des affaires de leurs départements. Il m'a été agréable d'établir avec eux mes premiers rapports et d'examiner les questions qui pouvaient intéresser leur administration.

J'aurais mauvaise grâce à me plaindre d'un empiètement dont j'ai doublement profité; mais j'ai néanmoins constaté avec regret que quelques-uns s'étaient rendus à Paris sans y être autorisés.

Je sais qu'ils viennent le plus souvent dans le but de suivre, auprès des différents ministères, les questions importantes engagées dans leurs départements, et qu'il résulte de leurs explications verbales des avantages que j'apprécie. Je comprends d'ailleurs que la facilité des communications doit profiter à tout le monde et être particulièrement avantageuse aux affaires. Je sais aussi que les intérêts personnels ont leurs exigences, et vous me trouverez toujours disposé à accueillir avec bienveillance les demandes qui me seront adressées pour leur donner ensuite une légitime satisfaction.

Mais l'Empereur tient essentiellement à ce qu'aucun fonctionnaire de l'ordre administratif ne quitte son poste, sous quelque prétexte que ce soit, sans y avoir été préalablement autorisé. Il y a eu sous ce rapport de regrettables abus; je tiendrai personnellement la main à ce qu'ils ne se renouvellent pas.

Le télégraphe est d'ailleurs à votre disposition; ce moyen de correspondance, qui vous permet de demander et de recevoir mes ordres en quelques instants, est de nature à pourvoir à tous les cas d'urgence; j'entends dès lors que vous ne vous absentez jamais sans en avoir reçu l'autorisation.

Vous voudrez bien communiquer mes instructions à MM. les sous-préfets, et veiller à ce qu'elles soient sérieusement exécutées dans votre département.

Recevez, monsieur le préfet, l'assurance de ma considération très distinguée.

Le ministre de l'intérieur,

LA VALETTE.

### DÉPÊCHES TÉLÉGRAPHIQUES

L'Agence Havas nous communique les dépêches télégraphiques suivantes:

New-York, 15 avril, au matin.

Le président Lincoln a été assassiné la nuit dernière d'un coup de fusil. Il est mort ce matin.

Une autre tentative d'assassinat a eu lieu contre M. Seward. On craint qu'il ne survive pas à l'attentat dont il a été l'objet.

New-York, 15 avril, midi.

(par le *Nav-Scotian*).

Hier soir, M. Lincoln se trouvant au théâtre, un individu nommé Booth, pénétra dans sa loge et le tua d'un coup de pistolet par derrière.

Un autre assassin, frère de Booth, pénétra en même temps dans la maison de M. Seward qui était malade et alié, et le frappa d'un coup de poignard. M. Frederick Seward, fils du ministre, étant entré dans la chambre était également frappé. Ce dernier est mort. On n'espère pas sauver le père.

Le général Grant devait se rendre au théâtre dans la même soirée, mais il changea d'avis et se rendit au conseil des ministres.

Ces assassinats étaient projetés depuis plusieurs semaines.

M. Lincoln est mort ce matin.

Booth, après avoir commis son crime, s'écria: *Sic semper tyrannis*.

Le général Stanton, secrétaire d'Etat de la guerre, devait aussi être assassiné.

Le vice-président Johnson est installé à la Maison Blanche.

Il est encore impossible de décrire l'effet produit par cet événement sur l'opinion publique et sur les affaires commerciales. L'horreur est générale. L'assassin Wilkes Booth et son frère Edwin Booth étaient connus comme des sécessionnistes forcés.

Les derniers rapports annoncent que l'assassin Booth a été arrêté.

Le bruit court que le général Johnstone s'est dirigé vers Gainsboro.

On parle du rappel de M. Adams, le ministre américain à Londres.

M. Jefferson Davis, dans une proclamation datée de Danville, 6 avril, par conséquent antérieure à la capitulation de Lee, déclare qu'il continuera la guerre.

Sherman avance.

Or 151 1/2. La Bourse est fermée à cause de la mort de M. Lincoln.

Londres, 26 avril.

Le *Times* annonce que le général Kmely qui s'est distingué dans les guerres de Hongrie et de Crimée, surtout dans la défense de Kara, est mort hier.

Mlle Constance Kent s'est constituée hier prisonnière en s'accusant d'avoir assassiné son petit frère, il y a cinq ans, à Road-Hill.

Vienne, 25 avril.

Chambre des députés. — Il est donné lecture d'une communication du ministre d'Etat qui demande un crédit de 80,000 florins pour venir en aide à la population nécessiteuse de quelques parties de la Galicie.

Le président de la commission des tarifs douaniers déclare que la commission ne pourra aborder l'examen des tarifs que lorsque le traité douanier conclu à Berlin lui aura été présenté.

La Chambre continue ensuite la discussion du budget.

Berlin, 25 avril.

La *Gazette de l'Allemagne du Nord* confirme dans un article de fond, la nouvelle que la Prusse propose la convocation de la représentation nationale des Duchés d'après la loi électorale de 1848, ou bien d'après une loi qui serait concertée entre les deux grandes puissances allemandes.

On aura à discuter les questions de finances qui réclameront de grands sacrifices. La Prusse ne permettra jamais l'entrée du Schleswig dans la Confédération germanique, à moins qu'elle ne reçoive un équivalent pour les services rendus à l'égard de ce duché. La politique de la Prusse ne craint pas la discussion, elle la réclame, au contraire, afin de convaincre les Duchés que le reproche d'égoïsme qu'on lui adresse n'est pas justifié.

Turin, 25 avril.

Chambre des députés. — M. Toscanelli parle contre la suppression des corporations religieuses.

M. Boncompagni défend le projet, mais en demandant plusieurs exceptions.

Dans la seconde séance, la discussion des projets financiers de M. Sella est reprise.

L'article relatif à l'emprunt de 425 millions est adopté par 152 voix contre 48.

L'ensemble des projets financiers est ensuite adopté par 153 voix contre 47.

Madrid, 25 avril.

M. Rios-Rosas a présenté aujourd'hui à la Chambre des députés une proposition tendant à provoquer une enquête parlementaire sur les événements du 10 avril.

Bruxelles, 26 avril.

Le *Moniteur* ne publie pas le bulletin de la santé du roi.

S. M. a eu un accès d'oppression cette nuit. Elle est plus calme ce matin.

Le docteur Jenner, médecin de la reine Victoria, a été délégué par S. M. Britannique pour accompagner et soigner le malade jusqu'à guérison complète.

### CHRONIQUE LOCALE & DÉPARTEMENTALE

ANNEXE AU PROCÈS-VERBAL DE LA

SÉANCE DU CORPS-LÉGISLATIF

du 10 avril.

Rapport fait au nom de la commission (1) chargée d'examiner le projet de loi tendant à autoriser la ville de Tourcoing (Nord) à modifier les conditions d'un emprunt précédemment approuvé par M. Jules Brame, député au Corps législatif.

Messieurs, une loi du 6 avril 1864 a autorisé la ville de Tourcoing à contracter un emprunt de 600,000 fr. pour la construction d'un hôtel de ville et la formation de voies publiques aux alentours de cet édifice.

Cet emprunt de 600,000 fr. devait être remboursé en douze années, à compter de 1865, au moyen d'une imposition extraordinaire, et devait se réaliser à un taux d'intérêt qui n'excédât pas 5 0/0.

Toutes les démarches faites par l'administration municipale de Tourcoing pour se procurer des fonds à ce taux, soit auprès de la Caisse des dépôts et consignations, soit auprès du crédit privé, sont restées infructueuses. D'autre part, il y avait urgence de commencer les travaux qui ont fait l'objet de la loi du 6 avril 1864.

Par délibération du conseil municipal du 12 février dernier, il a été résolu qu'il y avait lieu d'autoriser la ville de Tourcoing à payer à la société du Crédit foncier de France une commission annuelle de 45 cent. 0/0, conformément à la loi du 6 juillet 1860, dans le cas où l'administration municipale devrait avoir recours à cette société pour la réalisation dudit emprunt. L'importance de cette commission devait être prélevée sur le complément des ressources ordinaires de la ville.

De son côté, M. le préfet du Nord, par décision du 3 janvier précédent, a déclaré qu'il était urgent d'autoriser la ville de Tourcoing à ajouter la commission demandée par la société du Crédit foncier de France à l'intérêt de l'emprunt de 600,000 francs.

M. le préfet constatait d'ailleurs que la situation financière de la ville offrait toute garantie pour le prélèvement sur les revenus ordinaires du montant annuel de la commission.

En effet, d'un extrait du registre aux délibérations du conseil municipal de Tourcoing, il résulte que les recettes de ladite ville, pour l'exercice 1865, se montent à 541,365 fr. 3 c.; que les dépenses s'élèvent à 352,475 fr. 92 c., et que, par conséquent le budget de Tourcoing se solde par un excédant de 188,890 fr. 41 c.

Le produit de l'octroi de Tourcoing, ainsi qu'il appert d'un état certifié du receveur municipal, ce produit, évalué par le budget de 1864 à la somme de 293,000 francs, s'est élevé, pour ladite année, à 413,465 fr. 37 c.

Pendant la période de dix années (1854-1863), les comptes administratifs de Tourcoing ont présenté des excédants de recettes sur les dépenses, donnant un chiffre moyen annuel de 88,000 fr. environ.

D'après un état certifié du maire et du receveur municipal, le chiffre des dettes de la commune ne s'élève qu'à la somme

(1) Cette commission est composée de MM. Pinard, président; Jourdain, secrétaire; Martel, Lambrecht, des Rotours, Kolb-Bernard, de Saint-Germain, Gros, Jules Brame. Les conseillers d'Etat, commissaires du Gouvernement, chargés de soutenir la discussion du projet de loi, sont MM. Bessou et Brébier.

de 1,242,913 fr. 34 c., y compris l'emprunt de 600,000 francs pour la construction de l'hôtel de ville.

Les chapitres additionnels au budget de 1864, formés en exécution de l'inscription du 10 avril 1865, et que nous avons sous les yeux, prouvent que la ville de Tourcoing subventionne largement ses établissements de charité et d'instruction qu'elle pourvoit avec le plus grand soin à son éducation, et qu'elle se trouve enfin dans des conditions supérieures, ou du moins égales aux villes les mieux administrées.

Votre commission a donc l'honneur de vous proposer de voter l'article unique joint à l'exposé des motifs qui vous ont été soumis et qui est ainsi conçu.

Projet de loi tendant à autoriser la ville de Tourcoing (Nord) à modifier les conditions d'un emprunt précédemment approuvé.

Article unique. La ville de Tourcoing (Nord) est autorisée à réaliser, auprès de la société du Crédit foncier de France, aux conditions de cet établissement, l'emprunt de 600,000 francs approuvé par la loi du 6 avril 1864, en vue de la construction d'un hôtel de ville et de la création de voies publiques pour le dégagement de cet édifice.

La commission accordée à la société du Crédit foncier par la loi du 6 juillet 1860 pourra être ajoutée à l'intérêt de 5 0/0, et jusqu'à concurrence de 45 centimes pour cent francs.

Le Recueil des Actes administratifs de la préfecture du Nord contient les documents suivants:

1° Arrêté portant classification des passages à niveau du chemin de fer du Nord et dispositions relatives au nombre des feux et à la durée de l'éclairage des barrières;

2° Instructions sur l'entretien des chemins vicinaux pendant l'année 1866;

3° Instructions relatives à la comptabilité des communes et sur les comptes de 1864 et budgets de 1866;

4° Rappel à l'exécution des prescriptions réglementaires sur la vaccine;

5° Un arrêté nommant les inspecteurs de la pharmacie pour 1865. Sont désignés pour l'arrondissement de Lille:

M. Brigandot, docteur en médecine, professeur à l'École préparatoire de médecine et de pharmacie de Lille.

M. Garreau, docteur en médecine, professeur de pharmacie et de toxicologie à la même école.

M. Delezenne, pharmacien à Lille.

Au marché aux grains de Lille d'hier, il y a eu une hausse de 0 18 c.

C'est mardi à deux heures vingt-trois minutes de l'après-midi qu'a commencé la lune rousse, qui finira le 24 mai à dix heures cinquante-neuf minutes du soir. Cette fameuse lune, l'un des mauvais côtés du printemps, sera évidemment impuissante au milieu de la chaleur caniculaire actuelle.

Dans son audience du 27 avril le Tribunal de simple police du canton de Roubaix a rendu 24 jugements concernant 29 inculpés dont 2 acquittés et 4 condamnés à l'emprisonnement, savoir:

- 1 Cabaret ouvert à une heure indue.
- 2 Petite voirie.
- 1 Passage dans un champ ensemencé.
- 1 Divagation de poules dans un champ.
- 3 Matériaux non éclairés la nuit.
- 1 Jét de pierres.
- 1 Défaut d'inscription d'un ouvrier.
- 8 Tapages nocturnes.
- 3 Diffamation.

Le compte-rendu de la Compagnie d'assurances sur la vie *The Gresham* constate pour l'année 1864 les résultats suivants: Affaires proposées à la Compagnie dans l'année, 47,424,121

Affaires acceptées par la Cie., 38,766,325

Sinistres payés, 1,267,393

Indépendamment de son capital actionnaire, des capitaux versés pour constitution de rentes viagères, et des dépôts, la Compagnie possède un fonds d'assurances net de plus de 12,500,000.

La somme affectée à la dernière répartition de bénéfices a été de un million de francs. La prochaine répartition aura lieu à la fin de la présente année (1865)

La Compagnie est établie en France depuis plus de dix ans. Elle est représentée à Roubaix par M. Goudeman, rue Blanchemaille, 50

### MAUX D'ESTOMAC.

Les malades de l'estomac ou des intestins, les convalescents et les personnes âgées ou faibles de la poitrine, trouveront dans le RACAHOUT DE DELANGRENIER un déjeuner nutritif, réparateur et aussi agréable que facile à digérer. — Dépôt dans chaque ville.

### PURGATIF DE DESBRIÈRE.

Composé avec la magnésie pure, le CHOCOLAT DESBRIÈRE purge parfaitement et sans irriter. C'est le meilleur DÉPURATIF dans les affections chroniques; pris de temps en temps, il expulse la bile et les humeurs qui séjourneront dans les viscères. — Dépôt dans toutes les Pharmacies. (Se défier des contrefaçons.)

— Vous ne songez qu'à Jacques, mon ami, dit la comtesse; nous devrions aussi nous occuper de son frère. Comment vit-il, le pauvre être? toujours seul, délaissé ici comme un étranger; votre système d'absolue indépendance, votre volonté de le laisser livré à lui-même, auront, je le crains, de mauvais résultats.

— Voulez-vous pas que j'en fasse un député? répondit le comte un peu sèche-ment

— Hélas! je n'y pense pas; mais je m'aperçois que sa santé s'altère de nouveau, et je ne sais que faire, car il se fâche si je lui en parle.

— Laissez-le tranquille; j'ai aussi mes projets sur lui; le voici que rentre, nous en recauserons plus tard.

On passa dans la salle à manger, où les deux jeune gens se trouvaient déjà.

« Comme Georges est pâle! dit tout bas la comtesse à son mari; regardez-le donc.

— Je sais ce qu'il a; j'en connais le remède.

La comtesse leva sur son mari un regard étonné; lui trouvant l'air tranquille et satisfait, elle murmura:

« Dieu veuille que vous disiez vrai! »

Georges était en effet plus pâle et plus sombre que jamais. Son père, au contraire, montrait une belle humeur tout à fait exceptionnelle.

« Que devient donc notre charmante Denise? dit le comte. On ne l'a pas vue depuis longtemps, il me semble. »

En entendant le nom de Denise, Georges rougit et, comme si la remarque de son père lui avait été adressée, il répondit d'une voix lente et sans lever les yeux:

« Depuis bientôt deux semaines, mon père.

— Ah! tu es fait attention à cela, toi, Georges? reprit la comte, après avoir jeté à Jacques un regard qui disait: Tu ne l'es pas trompé. C'est tout simple du reste, continua-t-il, la jeunesse aime la jeunesse, la société des jeunes filles plaît aux jeunes garçons; allons, je le vois avec plaisir, tu n'es pas aussi sauvage que tu en as l'air. Pourquoi alors te sauves-tu comme un loup-garou si l'on arrive des visites? Toutes les fois que Mmes Lescaalle sont venues ici, tu t'en es allé en les apercevant. Cependant Mlle Rose est fort jolie!

— Certes, dit Jacques, ce sont bien les seize ans les plus éblouissants que j'aie vus! Jamais fille n'a eu mieux son âge écrit sur toute sa personne: fraîche, volontée, mignonne, potelée, blonde comme les épis, une vraie rose de mai qui charme et attire l'œil au milieu de toutes ces Provençales brunes et maigres.

— Bravo, Jacques reprit le comte en riant, tu l'y connais; tu viens de toucher là un pastel fort ressemblant. Et toi, Georges, comment trouves-tu Rose Lescaalle?

Georges parut interdit d'être mêlé à la conversation, hors laquelle on le laissait toujours.

« Je ne sais pas, mon père, dit-il, je n'ai jamais regardé cette demoiselle.

— Et bien! fais attention à elle à l'avenir.

Georges, tout étonné, regarda son père.

« Oui, reprit le comte, je serais bien aise d'avoir ton avis sur elle.

— Je ne suis pas bon juge, fit-il d'un ton maussade; les demoiselles comme la petite Lescaalle ne me plaisent point et je ne leur plais pas; elles rient de moi, m'appellent sauvage, et cela m'ennuie.

D'ailleurs, ajouta-t-il après un silence, qu'est-ce que cela me fait, la beauté de Rose Lescaalle?

(La suite au prochain numéro.)

MM. les propriétaires de chevaux apprendront avec satisfaction qu'un écuyer de Roubaix vient de recevoir des GENOUILLIÈRES ÉLASTIQUES A RESORTS, d'un système tout-à-fait nouveau dont le succès a été constaté. Par l'emploi des Genouillères, plus de chevaux couronnés, soit au dressage, soit en les présentant en vente Nous engageons MM. les propriétaires à faire l'essai de ces Genouillères seul moyen d'éviter les accidents qui ôtent aux chevaux de luxe leur valeur réelle. 4720 n

— Il s'est vendu plus de trente mille exemplaires de l'*Histoire de France illustrée* de MM. Bordier et Charton. On y apprend l'histoire rien qu'en suivant du regard les nombreuses gravures représentant les faits et les hommes les plus célèbres, d'après les sources les plus certaines et dans le meilleur ordre. Le désir consciencieux d'être utile qui a dirigé l'exécution de cet ouvrage est le même qui a si bien réussi dans les *Voyageurs anciens et modernes* et le *Magasin pittoresque*.

### DIRECTION GÉNÉRALE DES POSTES

BUREAU DE ROUBAIX.

Heures des levées de boîtes supplémentaires

	Rue Fosse-aux-Chênes.	Place de la Liberté.	Rue du Pays.
1 <sup>re</sup> levée	7 <sup>h</sup> mat.	7 <sup>h</sup> 20 mat.	7 <sup>h</sup> 30 mat.
2 <sup>e</sup> levée	10 <sup>h</sup> mat.	10 <sup>h</sup> 20 mat.	10 <sup>h</sup> 30 mat.
3 <sup>e</sup> levée	2 <sup>h</sup> soir.	2 <sup>h</sup> 20 soir.	2 <sup>h</sup> 30 soir.
4 <sup>e</sup> levée	6 <sup>h</sup> 20 soir.	6 <sup>h</sup> 40 soir.	6 <sup>h</sup> 50 soir.
5 <sup>e</sup> levée	7 <sup>h</sup> 50 soir.	8 <sup>h</sup> 10 soir.	8 <sup>h</sup> 20 soir.

  

	Rue Neuve.	Rue St-Georges.	Gare.
1 <sup>re</sup> levée	7 <sup>h</sup> 35 mat.	7 <sup>h</sup> 40 mat.	7 <sup>h</sup> 50 mat.
2 <sup>e</sup> levée	10 <sup>h</sup> 35 mat.	10 <sup>h</sup> 40 mat.	10 <sup>h</sup> 50 mat.
3 <sup>e</sup> levée	2 <sup>h</sup> 35 soir.	2 <sup>h</sup> 40 soir.	2 <sup>h</sup> 50 soir.
4 <sup>e</sup> levée	6 <sup>h</sup> 55 soir.	7 <sup>h</sup> soir.	7 <sup>h</sup> 10 soir.
5 <sup>e</sup> levée	8 <sup>h</sup> 25 soir.	8 <sup>h</sup> 30 soir.	

### La Monographie des Hémorrhoides

par le docteur LEBEL, opère aujourd'hui une véritable révolution dans la presse médicale. Il n'est question que de guérisons bien authentiques d'une maladie réputée incurable un vol. in-8°. Prix 4 fr. en timbres-poste de l'Echiquier, Paris. (Contre-façons.)